

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, Mme GRENTE, M. REIG, M. CAYUELA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme CASSAN, M. CUBELES, Mme CHOUJAA, Mme LACROIX, M. JOFFRE, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, Mme ROTH, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

**PROCURATIONS :** Mme VIARGUES à Mme FLORES ; M. DALMAS à M. BAYONNE; M. ROSELLO à Mme FRAPPIER ; M. FAYE à M. REIZ ; Mme MOREAU à M. MORANDIN

**ABSENTS :** Néant

**Secrétaire :** M. MORANDIN

**1- PERSONNEL**

• **Création poste rédacteur territorial suite réussite concours**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la création d'un poste de rédacteur territorial et supprime le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe. Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

• **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: Assistant enseignement artistique contractuel année scolaire école de musique 2019-2020 (atelier violon) (abroge et remplace la délibération 2019-4-10 du 24 juin 2019)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de recruter 1 assistant enseignement artistique territorial contractuel pour l'atelier « violon », rémunéré selon les conditions énumérées ci-dessus du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 3 juillet 2020. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• **Création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité (abroge et remplace la délibération 2019-5-1 du 16 septembre 2019)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le recrutement d'un opérateur des activités physiques et sportives contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité à raison de 35 heures hebdomadaires et de fixer sa rémunération correspondant à la grille indiciaire du grade d'opérateur des activités physiques et sportives. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• **Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la mobilité professionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) approuve les termes du formulaire de la convention intitulée « convention de prestation d'accompagnement individualisé à la mobilité et dynamiques professionnelles - Bilan Repères » et autorise le Maire à faire appel à ce service pour accompagner Pamela PAU (adjoint d'animation) et à signer la convention. Il décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**2- FINANCES**

• **Indemnités de conseil au trésorier municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (29 voix) de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Il accorde à Monsieur Pierre BERTRAND, Receveur de la commune, à compter du 1er avril 2019, l'indemnité de conseil, calculée par application d'un barème dégressif sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années. Son assiette est vérifiée chaque année par le Trésorier Payeur Général. Il décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de chaque année, au compte 6225.

• **Délégation de Service Public crèche Petit Prince - Présentation du rapport d'activités annuel du délégataire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) prend acte du rapport d'activités 2018 de la Mutualité Française et autorise Monsieur le Maire à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

- **Convention de mise à disposition de la parcelle des jardins familiaux à l'association des jardins familiaux de la Garonne**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 23 pour et 6 contre décide de conclure une convention de mise à disposition des terrains d'assiette des jardins familiaux avec l'association des jardins de la Garonne, de confier la gestion du site à ladite association et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

- **Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réalisation de jardins familiaux - Actualisation du plan de financement -**

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour la réalisation des jardins familiaux et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.*

### **3- TRAVAUX**

- **SDEHG : délibération de principe pour petits travaux**

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de **10 000 €**. Il charge Monsieur le Maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes, de valider les études détaillées transmises par le SDEHG, de valider la participation de la commune et d'assurer le suivi des participations communales engagées. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants et précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.*